

## CHU Sainte-Justine

3175, chemin de la Côte-Sainte-Catherine  
Montréal (Québec) H3T 1C5  
Téléphone: 514 345-4931

www.chusj.org



# Vous venez de perdre un enfant...

*Informations destinées aux parents*

## Informations utiles pour les parents

---

### Pour les assurances :

Envoyez le formulaire au nom du

D<sup>r</sup> \_\_\_\_\_ à

CHU Sainte-Justine

3175, chemin de la Côte-Sainte-Catherine

Montréal (Québec) H3T 1C5

**Décès causé par un accident de la route**, communiquez avec la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)

Montréal : 514 873-7620

Québec : 1 819 643-7620

Ailleurs au Québec : 1 800 361-7620 (sans frais)

### Rapport d'autopsie

Adressez-vous au **Secrétariat des archives du CHU Sainte-Justine au 514 345-4931 poste 2744** ou utilisez la copie de déclaration de décès qui vous est remise par la maison funéraire.

N'hésitez pas à contacter notre équipe au besoin.

**514 345-4931 poste 5549**

### Rédaction :

Samira Harakat, M.Sc, Cadre-conseil en sciences infirmières, CHU Sainte-Justine

Myriam Larivière, Travailleuse sociale, SIP, CHU Sainte-Justine

### Validation

Comité des documents destinés à la clientèle

### Impression :

Imprimerie du CHU Sainte-Justine

© CHU Sainte-Justine

F-1233 GRM: 30006476 (REV.02-2018)



La perte d'un enfant est l'épreuve la plus dure à traverser pour une famille. Il est difficile pour nous de trouver les mots pour vous exprimer toute notre compassion face à la souffrance que vous traversez.

Il est normal que vous vous sentiez désemparé devant l'absurdité de la mort d'un enfant. Il est essentiel de ne pas négliger l'importance du soutien de votre entourage ou d'une aide professionnelle pendant les prochains mois.

## Démarches à la suite du décès

- ▶ La première étape consiste à communiquer avec la maison funéraire de votre choix. Celle-ci communiquera avec l'hôpital pour le transport du corps de votre enfant.
- ▶ La déclaration de décès (constat de décès) vous sera remise par la maison funéraire. Cette attestation vous guidera dans les démarches gouvernementales.
- ▶ L'envoi d'une copie de l'attestation de décès confirmera l'annulation des allocations familiales au provincial et au fédéral.
- ▶ Pour les congés spéciaux, informez-vous auprès de votre employeur.
- ▶ Si vous bénéficiez en ce moment d'un congé de maternité/parental, communiquez avec le Régime québécois d'assurance parentale :

**Téléphone : 1 888 610-7727**

**[rqap.gouv.qc.ca](http://rqap.gouv.qc.ca)**

- ▶ Pour obtenir le certificat de décès, adressez-vous au Directeur de l'État civil :

### Montréal

2050, rue Bleury – 6<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3A 2T5  
(Métro Place-des-Arts)

**Téléphone : 514 864-3900 or 1 800 567-3900**

**[www.riq.qc.ca/etatcivil](http://www.riq.qc.ca/etatcivil)**

### Québec

205, rue Montmagny  
Québec (Québec) G1N 2Z9

**Téléphone : 418 643-3900 ou 1 800 567-3900**

## Ressources utiles (par ordre alphabétique)

### CLSC de votre région

Votre CLSC sera en mesure de vous renseigner sur les ressources et services offerts dans votre région.

Téléphone : \_\_\_\_\_

### Maison Jean Monbourquette

Organisme à but non lucratif qui offre des ressources et du soutien aux personnes vivant un deuil. Ligne d'écoute, rencontres individuelles, groupe de soutien et bottin de ressources utiles et variées pour toutes les régions du Québec.

185, avenue Bloomfield  
Outremont (Québec) H2V 3R5

**Téléphone : 514 523-3596**

**Sans frais : 1 888 533-3845**

**[www.maisonmonbourquette.com](http://www.maisonmonbourquette.com)**

### Site Internet du CHU Sainte-Justine

Le Guide Info-famille qui se trouve sur ce site informe les familles à propos d'organismes communautaires, de livres et de sites Internet.

**[www.chu-sainte-justine.org](http://www.chu-sainte-justine.org)**

Choisir la section « enseignement » (en vert) dans le menu du haut de la page d'accueil ; Choisir la section « bibliothèques » sous le titre ;

Cliquer sur « Guide Info-famille » dans la colonne de droite ;

Rechercher par lettre (ex : « d » pour deuil, « m » pour mort).

### Suicide action

Service d'intervention téléphonique disponible **24 heures sur 24** et **7 jours sur 7**. Gratuit et confidentiel, ce service s'adresse aux personnes qui pensent au suicide, à celles qui sont inquiètes pour quelqu'un de leur entourage ou à celles qui ont perdu un être cher par suicide.

**Téléphone : 514 723-4000**

**Sans frais : 1 866 APPELLE (1 866 277-3553)**

**[www.suicideactionmontreal.org](http://www.suicideactionmontreal.org)**